

Accueil Petite Enfance



MODES D'ACCUEIL COLLECTIFS ET INDIVIDUELS
ET AIDES AUX DÉMARCHES



Pays de
Chantonnay
Relais Petite Enfance



Mr. A



Mr. B



Mr. C



Mr. D



Bb



Ff





Vous recherchez une solution de garde pour votre enfant sur le Pays de Chantonnay ?

Découvrez toutes les possibilités adaptées à vos besoins et à votre organisation :

- Le Relais Petite Enfance **PAGE 4**
- L'accueil collectif **PAGE 5**
- L'accueil individuel **PAGE 8**
- Le Relais Baby-sitting **PAGE 13**
- Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) **PAGE 14**
- Ressources utiles **PAGE 15**

Chaque solution est pensée pour le bien-être de votre enfant et pour vous faciliter la vie au quotidien.

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un service d'information, d'écoute et d'accompagnement destiné aux parents, futurs parents et aux professionnels de la petite enfance.

Il permet **aux familles** :

- de s'informer sur les modes d'accueil du territoire ;
- d'obtenir les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s par commune ;
- d'être informées et accompagnées dans les démarches administratives et les aides financières ;
- de bénéficier d'un soutien sur les questions éducatives ;
- d'être accompagnées dans leur rôle de parent employeur : contrat de travail, déclaration Pajemploi et calcul des congés.

Il accompagne aussi **les assistant(e)s maternel(le)s, les gardes à domicile et les futur(e)s professionnel(le)s** pour :

- leur apporter des informations sur les métiers de la petite enfance ;
- diffuser leurs disponibilités auprès des familles ;
- leur permettre de disposer d'un espace de médiation ;
- les soutenir dans leur rôle éducatif et pédagogique ;
- leur proposer des temps collectifs et des échanges entre professionnel(le)s et avec les enfants ;
- les aider à partir en formation.



L'accueil collectif

CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES

Les crèches et micro-crèches accueillent les enfants jusqu'à leur entrée à l'école.

Ces lieux sont spécialement aménagés pour leur sécurité et leur développement, avec une équipe de professionnel(le)s qualifié(e)s.

Différents types d'accueil sont possibles :

- **régulier** : votre enfant est accueilli selon un planning défini à l'avance.
- **occasionnel** : pour quelques heures ou quelques jours, selon vos besoins.
- **d'urgence** : en cas de besoin ponctuel.

Tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, sont agréés et contrôlés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), pour garantir la sécurité et le suivi de chaque enfant.

**PLUSIEURS STRUCTURES EXISTENT SUR NOTRE TERRITOIRE,
RETROUVEZ LA LISTE PAGES 6-7 ET 10-11.**



**Pour plus d'informations sur les différents types
d'accueil, les aides et les démarches,**
contactez le RPE au 02 51 94 40 23
ou par mail à rpe@cc-paysdechantonnay.fr



L'ACCUEIL COLLECTIF

MICRO-CRÈCHE « BULLES DE CANAILLES »

Ouverture début
juillet 2027

06 86 61 63 80
12 places

SAINT-
VINCENT
STERLA

SAINT-MARTIN-
DES-NOYERS

SAINTE-
CÉCILE

SAINT-HILAIRE-
LE-VOUHIS

BOURNEZEAU

MICRO-CRÈCHE

« LES P'TITS BOUTS »

Ouverte du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

06 11 62 71 95
microcrechelpb@hotmail.com

10 places

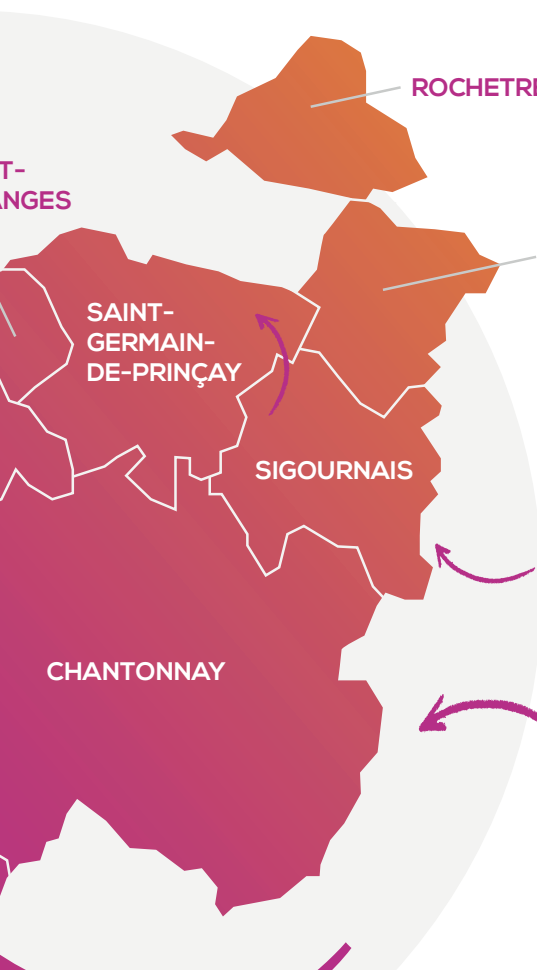
MICRO-CRÈCHE

« LES P'TITS BABADINS »

Ouverte du lundi au vendredi
de 7h à 18h30

06 98 39 42 91
creche.bournezeau@ce-lpbx.com

12 places



ROCHETREJOUX

SAINT-PROUANT

SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY

SIGOURNAIS

CHANTONNAY

MICRO-CRÈCHE

« LES P'TITS BABADINS »

Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h

06 98 39 42 91

creche.sigournais@ce-lpbx.com

12 places

MICRO-CRÈCHE

« BULLES EN PAGAILLE »

Ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30

06 86 61 63 80 / 02 51 05 08 78

bullesenpagaille@gmail.com

12 places

CRÈCHE MUNICIPALE

« À PETITS PAS »

Ouverte du lundi au vendredi de 7h15 à 19h

02 28 15 52 54

petite.enfance@ville-chantonnay.fr

30 places

L'accueil individuel

LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S À LEUR DOMICILE

Un(e) assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) agréé(e) par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), service du Conseil départemental, pour accueillir des enfants à son domicile.

Son agrément de 5 ou 10 ans précise le nombre d'enfants pouvant être accueillis.

Il ou elle suit une formation obligatoire de 120 heures, dont 80 heures avant l'accueil du premier enfant.

L'assistant(e) maternel(le) devient salarié(e) des parents employeurs.

> L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) PEUT ACCUEILLIR JUSQU'À 4 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS SIMULTANÉMENT.



LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S EXERÇANT EN

MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (MAM)

Certain(e)s assistant(e)s maternel(le)s peuvent travailler dans un lieu spécialement conçu pour accueillir les enfants, appelé Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM).

Ce cadre permet :

- un environnement spécifiquement prévu pour l'accueil des enfants ;
- de regrouper plusieurs professionnels, pour plus d'échanges et de soutien ;
- d'offrir une certaine flexibilité ;
- de favoriser la socialisation des enfants.

Une **MAM** peut accueillir simultanément **de 1 à 4 assistant(e)s maternel(le)s**.

Chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir **jusqu'à 4 enfants** en même temps.

Le nombre d'enfants accueillis dépend de la capacité du local

et de l'agrément individuel de chaque assistant(e) maternel(le).





LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

MAM

« AU PAYS DES CHOUPINOUS »

Ouverte du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h

06 51 54 90 23

mamaupaysdeschoupinous@laposte.net

SAINT-
VINCENT
STERLAN

SAINT-MARTIN-
DES-NOYERS

12 AM

SAINTE-
CÉCILE

9 AM

SAINT-HILAIRE-
LE-VOUHIS

3 AM

BOURNEZEAU

21 AM

MAM

« Ô PETIT MOULIN »

Ouverte du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

06 80 07 79 93

mamopetitmoulin@gmail.com

*AM = Assistant(e)s Maternel(le)s

MAM

« DANS MA BULLE »

Ouverte du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h

06 63 73 81 23

mamdansmabulle@yahoo.com

ROCHETREJOUX

6 AM

SAINT-PROUANT

12 AM

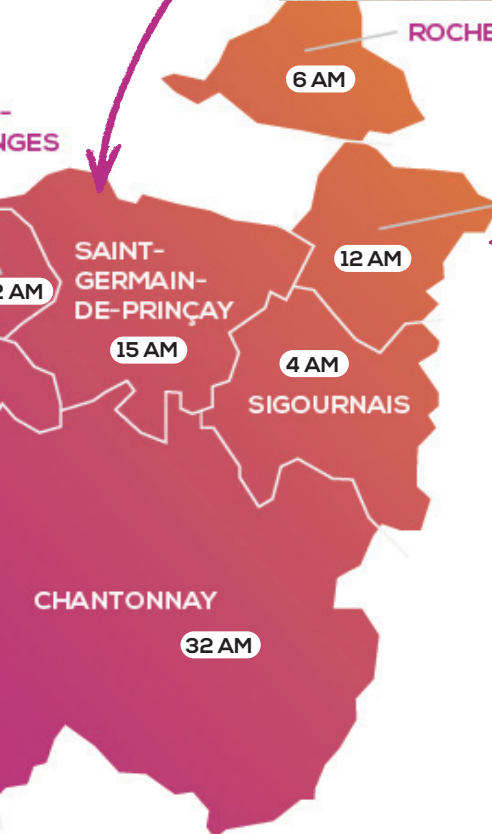
MAM

« LES PETITS ZOUZOUS »

Ouverte du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

07 73 94 62 56

mamlespetitszouzous@gmail.com



LA LISTE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
EST DISPONIBLE AUPRÈS DU RPE.

LES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

La garde à domicile permet aux enfants d'être accueillis par un salarié au domicile des parents.

Aucune formation ou autorisation particulière n'est obligatoire pour exercer cette activité.

L'emploi peut être proposé :

- par une structure spécialisée d'aide à domicile ;
- ou directement par les parents qui deviennent parents employeurs.

La garde partagée est également possible : elle permet à un même salarié à domicile de garder en même temps les enfants de deux familles différentes.



Le Relais Baby Sitting

Le relais baby-sitting est un service qui met en relation des parents à la recherche d'un baby-sitter occasionnel et des jeunes entre 16 et 25 ans souhaitant garder des enfants.



PARENTS

Vous devez assister à une réunion ou participer à une activité ?

Vous souhaitez simplement profiter d'une sortie ?

Demandez à la Communauté de communes de vous communiquer les coordonnées de baby-sitters proches de chez vous, et profitez de conseils pratiques pour leur embauche !

BON À SAVOIR :

Les baby-sitters ont tous participé à une demi-journée de sensibilisation au baby-sitting, encadrée par des professionnelles.

Cette formation leur a permis d'aborder ou de revoir :

- le quotidien des enfants ;
- les règles de sécurité ;
- les activités adaptées à proposer ;
- la relation avec les parents employeurs.

**Pour plus d'informations, contactez le service
Enfance, jeunesse, famille**

au 02 51 94 40 23

ou à familles@cc-paysdechantonay.fr

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) est un lieu gratuit, anonyme et sans inscription, ouvert aux enfants de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Les parents y retrouveront un espace de jeu, d'échange et d'écoute, pour partager un moment avec leur enfant, rencontrer d'autres familles et être accueillis par des professionnels formés.

Ce n'est ni un mode de garde ni un lieu de consultation : chacun vient librement, pour le temps souhaité.

Le LAEP est un lieu de proximité pour rompre l'isolement et soutenir les familles.

Le LAEP c'est :

- une ouverture de septembre à juillet ;
- 2 matinées par mois, de 9 h 30 à 12 h ;
- sur 5 communes du Pays de Chantonnay ;
- avec 2 accueillantes.



Plus de renseignements
au 02 51 94 40 23
ou sur www.paysdechantonnay.fr
Le calendrier des dates est
disponible sur la page « Agenda ».

Ressources utiles



› CONSEIL DÉPARTEMENTAL - Direction de la Solidarité et de la Famille - Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Des professionnels de santé informent, conseillent et rassurent les mamans et jeunes parents sur la santé des enfants de 0 à 6 ans. Ils orientent si besoin vers des consultations ou soins spécifiques.

Missions : accueil et information, prévention, suivi de grossesse, matinées d'éveil, etc.

Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF) de Chantonnay :
15 avenue du Général de Gaulle – 85110 CHANTONNAY

02 28 85 75 50 / mdsf.chantonnay@vendee.fr

› Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (RÉAAP)

Le Réseau parentalité du Pays de Chantonnay, ou RÉAAP local, soutient les familles dans leur rôle parental en valorisant leurs savoir-faire et en les associant à la création de projets.

Il favorise aussi les échanges entre acteurs de la parentalité, accompagne les initiatives et organise des actions comme la Journée des familles, des conférences et des ateliers thématiques.

Parents, associations, collectivités, professionnels... rejoignez le réseau !

Contact : familles@cc-paysdechantonnay.fr

› Être parent 85

Site dédié aux familles de Vendée, avec de nombreuses ressources : annuaire des structures et professionnels, outils et dossiers sur la parentalité, actualités petite enfance et parentalité.

Site internet : etreparent85.fr

› Autres sites ressources :

monenfant.fr

 **VENDÉE**
LE DÉPARTEMENT

 **1000**
PREMIERS
JOURS.fr



Relais Petite Enfance
Communauté de communes
du Pays de Chantonnay
65 avenue du Général de Gaulle
85110 CHANTONNAY
02 51 94 40 23
rpe@cc-paysdechantonnay.fr
www.paysdechantonnay.fr

monenfant.fr

